

En suivant cette marche, on arrivera insensiblement et sans effort à donner une idée juste des cartes géographiques et du globe terrestre.

J.-B. CLOUTIER.

A propos d'Instruction civique

(De la *Vérité*, du 9 mars)

“ Québec, 2 mars 1895.

M. J. P. TARDIVEL,

directeur de la *Vérité*,

Cher confrère,

C'est avec le plus grand plaisir que je vous adresse de nouveau la livraison de l'*Enseignement primaire* du 15 janvier dernier, livraison que vous désirez avoir afin de vous rendre compte de ce que j'y ai écrit relativement à l'Instruction civique. Permettez-moi de profiter de la présente lettre pour dire à vos lecteurs ce que je me propose en publiant un *Manuel de droit civique* (tel sera le titre de cet ouvrage).

En introduisant un travail de ce genre dans les écoles primaires et les collèges classiques, je désire mettre à la portée de tous les éléments du droit constitutionnel et administratif dont nous jouissons, faire connaître l'organisation des tribunaux et les différents rouages de notre système scolaire. Je veux aussi apprendre à mes jeunes compatriotes les droits qu'ils posséderont au jour de la majorité et les graves devoirs qu'un électeur honnête et éclairé est appelé à remplir dans la société.

Dans chacune des pages de ce *Manuel*, je m'efforcerai de bien montrer le lien qui rattaché la *vie publique à la vie privée* et je tâcherai de persuader mes concitoyens qu'ils doivent s'occuper davantage de la chose publique, non pas pour en faire un moyen d'existence, mais pour en contrôler la gestion, de sorte que les plus chers intérêts de l'Eglise et de la nationalité ne soient jamais sacrifiés aux mesquines exigences des partis politiques.

Au chapitre qui traitera des rapports de l'Eglise et de l'Etat, je saurai démontrer que le pouvoir politique ne doit pas être opposé au pouvoir religieux, au contraire, qu'en temps opportun, le premier doit servir aux fins du second qui sont celles de Dieu lui-même.

Enfin, je chercherai par-dessus tout à faire aimer deux hommes, les deux meilleurs amis du peuple : le *prêtre* et l'*instituteur*. Respect et amour “ à ces deux vrais ouvriers du bon Dieu ” ! Accordons au ministre du Seigneur toute la confiance qu'il mérite et faisons à l'éducateur un sort digne de sa profession et de son dévouement.

En lisant l'*Enseignement primaire* du 15 janvier dernier, j'espère que vous y découvrirez le véritable but que je veux atteindre en publiant un *Manuel de droit civique*. J'attendrai donc votre opinion avec confiance et la recevrai avec gratitude quelle qu'elle soit.

Veuillez me croire,

M. le Directeur,

Votre humble confrère et ami,

C.-J. MAGNAN.

NOTE DE LA RÉDACTION :—Nous avons lu le projet de ce manuel que M. Magnan expose dans l'*Enseignement primaire* du 15 janvier. Autant que nous pouvons en juger, ce sera un livre très utile à la *gent écolière* si, comme nous n'en doutons pas, il est fait avec le soin voulu et dans le bon esprit qui caractérise la lettre que nous donnons plus haut. On le sait, nous ne nous accordons pas toujours avec M. Magnan sur les questions scolaires, mais nous croyons que les différences qui existent entre lui et nous sont plutôt dans les mots que dans les doctrines. Comme nous, notre confrère veut que l'école soit profondément catholique. Voici la table des matières du livre que M. Magnan se propose de faire s'il constate que ceux qui s'occupent d'Instruction le désirent en nombre suffisant pour lui garantir les frais de publication :

“ I. Les pouvoirs publics.—II. Le suffrage.—III. Le pouvoir législatif.—IV. Le pouvoir exécutif.—V. La loi, le budget et les taxes ou impôts.—VI. La justice.—VII. L'administration paroissiale et régionale (ou